

DEMANDE D'AUTORISATION MUNICIPALE FERMETURE DE RUE TEMPORAIRE

DEMANDEUR

Nom de l'organisme : _____

Nom du représentant : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Date :

Du :

Au :

Heure :

De :

À :

Événement : _____

Localisation :

Rue / boulevard :

**Joindre obligatoirement un plan
à la demande**

Entre les rue / boulevard :

et :

Autres rue / boulevard touchés par la présente demande :

EXIGENCES

Responsabilités du demandeur

Dès la fin de l'événement, le demandeur doit :

- Retirer le matériel prêté par la Ville de Farnham, le regrouper et mettre en pile tout au long du parcours.
- Aviser le Service des travaux publics de la fin de l'événement en composant le 450 293-3326, poste 421 ou par courriel au travauxpublics@ville.farnham.qc.ca.
- Autres : _____

Responsabilités de la Ville de Farnham

- Avant l'événement, aviser les services essentiels de la fermeture de rue temporaire.
- Installer le matériel une heure avant l'événement et le récupérer à la fin de l'événement.
- Autres : _____

Prêt de matériel

- Le matériel est un prêt de la Ville. Veuillez joindre au présent formulaire la liste du matériel désiré.
- Un dépôt de 100 \$ est exigé pour le prêt du matériel.
- Tout matériel brisé, perdu ou volé est aux frais du demandeur.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- La Ville de Farnham pourra refuser toute demande dont les exigences ne sont pas respectées, ou si la date souhaitée entre en conflit avec un événement déjà planifié sur le territoire.
- Les demandes seront traitées selon l'ordre de dépôt et un retour sera effectué dans les trente jours suivant leur réception.
- Veuillez transmettre ce formulaire dûment complété à :
Madame Isabelle Pedneault
Service des travaux publics
1180, boulevard Industriel, Farnham, Québec, J2N 3B5
ipedneault@ville.farnham.qc.ca | Téléphone : 450 293-3326, poste 421

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

- Autorisation accordée selon les exigences du présent document.

Signé À FARNHAM le _____

Signatures

Nicolas-Éric Vary

Directeur du Service des travaux publics

Patrick Morin

Directeur par intérim du Service de sécurité incendie

PLAN